

Participation 2018

Les résultats 2018 permettent de distribuer en moyenne **655 euros brut**, correspondant à 2,9 % du salaire annuel brut. Au regard des résultats économiques des entités juridiques entrant dans le périmètre des accords de Participation et d'Intéressement Groupe, le montant de la Participation Groupe est de 2,5 M€ et le montant de l'Intéressement Groupe est de 81,5 M€, soit des primes globales à distribuer de 84.0M€ brut.

Cette prime moyenne par collaborateur est de **655 euros brut** est composée de **19 euros** au titre de la participation et **636 euros** au titre de l'intéressement. Elle correspond à 2,9% du salaire annuel brut

Les collaborateurs peuvent saisir du 5 au 25 mars 2019 leurs choix (placement PEG/PERCO et/ou paiement) sur www.interepargne.natixis.com. En l'absence de réponse, les primes de participation et d'intéressement seront placées par défaut sur le fonds **Carrefour Equilibre Solidaire**.

Ainsi, un agent de maîtrise rémunéré 2191€ par mois touchera approximativement 858€
un cadre de niveau 7 rémunéré 2669€ par mois touchera approximativement 1045€
et un cadre de niveau 8 rémunéré 3587€ par mois touchera approximativement 1404€.

Le paiement de la Participation s'effectuera **le 30 avril**.

Le SNEC vous invite à placer votre participation sur votre PEG ou votre PERCO afin de bénéficier d'une exonération fiscale.

Pour rappel, en 2018, le SNEC a été signataire des 2 accords (Participation et Intéressement collectif Groupe) qui permettent ce niveau de Participation. Le SNEC est d'ailleurs attaché à la Participation qui est un des socles de notre entreprise, un des ciments de notre cohésion et de notre sentiment d'appartenance.

Disponibilité
Représentativité
Juridique
Légitimité
Statut
SNEC
Accords
Valeurs
AGIR
Carrière
Evolution
Respect
ENSEMBLE
Emploi
Négociations

Agir Ensemble